

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 089-218901882-20230209-2023_07-DE



Nombre de conseillers	
• en exercice	10
• présents	9
• votants	9
• absents	1
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 09 février 2023 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. MASSOL Bernard

Objet
DOTATION
D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES
RURAUX (DETR) 2023
- DEMANDE DE
SUBVENTION POUR
LES TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT
A L'ETANG

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Fabrice HEURTAUX, Marion DESBOIS, Corinne GUILLAUD

Étaient excusés :

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Marie SEILLER

Un scrutin a eu lieu,
Mme GUILLAUD Corinne

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'étang de Girolles nécessite de gros travaux d'investissement à effectuer pendant l'année 2023.

Il s'agit de la réfection de la digue de l'étang qui est attaquée par l'érosion dû au mouvement de l'eau.

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

- Montant total des travaux H.T. : 20 122.75 €
- Taux de subvention demandé : 30 %
- Montant de la subvention DETR : 6 037.00 €
- Reste à financer (autofinancement) : 14 085.75 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le plan de financement mentionné et valide cette proposition de demande de subvention de DETR au titre de la catégorie "sécurité et accessibilité", axe "travaux de réfection et de sécurisation des ouvrages d'art" pour les travaux d'investissement sur la digue de l'étang.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20 février 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 02 février 2023.

Fait à GIROLLES, le 23 février 2023

Le Maire

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le 23/02/2023

ID : 089-218901882-20230209-2023_07-DE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "L. Cerf", written over the stamp.